

Instituut voor Zeewetenschappelijk onderzoek
Institute for Marine Scientific Research

Prinses Elisabethlaan 69

Vlaams Instituut voor de Zee 8461 Bredene - Belgium Tel. 0577 60 37 15
Flanders Marine Institute

15^e année — n° 2 — février 1962

Essai d'application du calcul des probabilités à la rentabilité des bâtiments de pêche au cours d'une période moins favorable sur le plan économique

K. MICHIELSEN

Conseiller-adjoint au Service de la Pêche Maritime à Ostende

12046

On sait que les années 1957, 1958 et 1959 peuvent être considérées, en général, comme peu favorables à la pêche.

La pêche côtière a eu à faire face à des prises de crevettes très faibles, principalement dues à la grande rareté de ce crustacé, tandis que l'influence favorable de l'application du système de pêche à deux bômes, plus rémunérateur, ne s'est fait sentir que plus tard. Les apports d'esprot furent également très faibles.

La pêche moyenne a subi les conséquences défavorables de la forte diminution des prises de soles dans la courbe allemande, cependant que pour beaucoup la pêche dans la Manche a fait surgir quelques difficultés, surtout au début de la période considérée.

Les bâtiments plus importants, en particulier ceux de 300 à 500 C.V., qui pêchaient dans les eaux islandaises, enregistrèrent initialement de très bons résultats, mais ont fortement subi les conséquences de l'extension de la zone de pêche réservée autour de l'Islande, après septembre 1958.

Les apports de harengs furent tellement faibles que cette pêche fut presque sans importance pour l'économie de l'exploitation.

En fin de période, on a mis en vigueur la réglementation du prix minimum en vue d'améliorer les prix d'écoulement; de même, on a pu constater aux environs de cette période l'influence favorable de la constitution du Marché Commun.

Il peut donc être intéressant d'examiner comment l'appareil de production a réagi dans ces circonstances, sur le plan de la rentabilité.

DONNEES DE BASE ET METHODES

Les calculs sont basés sur les extraits comptables produits par les armateurs en application de l'arrêté royal du 1 mars 1958.

Les chiffres d'affaires et les frais fixes ont été repris intégralement des déclarations.

Les frais proportionnels (dont les salaires de l'équipage, calculés sur tous les bâtiments considérés en prélevant un pourcentage sur le chiffre d'affaires brut), ont été calculés forfaitairement d'après une échelle dégressive, selon l'importance du bâtiment.

On a dû appliquer cette méthode, car les sommes portées dans les comptabilités ne pouvaient être acceptées telles quelles. En effet, les propriétaires de nombreux bâtiments, surtout les petits, naviguent également et leur salaire n'est généralement pas compris dans la comptabilité reprenant les frais.

L'échelle va de 47,15 % du total brut pour les bâtiments les plus petits à 33,33 % pour les plus grands.

Elle est basée sur les données fournies par les navires dont le propriétaire reste à terre et sur les conditions de paiement arrêtées dans les rôles de l'équipage.

On ne tient pas compte des charges financières grevant un bâtiment.

La différence entre le chiffre d'affaires déclaré, d'une part, et la somme des frais fixes et proportionnels, d'autre part, donne le solde brut d'exploitation.

Les divers soldes bruts d'exploitation constituent la base du calcul des probabilités.

Le nombre des observations sur lequel s'appuie cette étude s'élève à 832.

L'appareil de production a été classé, premièrement suivant les fonds de pêche exploités et deuxièmement suivant la grandeur des bâtiments, exprimée en tonnes brutes.

En fonction des fonds de pêche exploités, on distingue :

1. La pêche côtière

Par pêche côtière, on entend la pêche au moyen de bâtiments de faible tonnage, à proximité de la côte belge et se limitant à la crevette, à l'esprot et aux poissons démersaux.

Les bâtiments jaugent de 5 à 30 T.B. et sont équipés de moteurs de 30 à 90 C.V., à quelques exceptions près (100/110 C.V.).

Les voyages sont très courts : en général moins de 12 heures. Les navires qui entreprennent des voyages plus longs (quelques jours) n'ont pas été pris en considération.

2. La pêche dans les eaux peu éloignées

Par eaux peu éloignées on entend les endroits de pêche situés dans la courbe allemande, la partie méridionale de la Mer du Nord entre la côte Sud-Est de l'Angleterre, la côte des Pays-Bas et de la Belgique, la partie anglaise de la Manche et l'embouchure du canal de Bristol et de la Mer d'Islande. Dans les milieux de la pêche, ces fonds se nomment le « Witte Bank », le « Kreeftenput », l'Est, l'Ouest et la Manche.

On y pêche le poisson fin (sole, turbot), le poisson plat, la raie, le petit poisson rond et la langoustine. En automne, on pêche le hareng dans l'estuaire de la Manche et près de la côte belge, pour autant toutefois que les bancs de harengs soient assez proches pour permettre une exploitation rentable.

Les bâtiments jaugent de 30 à 120 T.B. et sont équipés de moteurs de 120 à 300 C.V. et exceptionnellement d'un peu plus de 300 C.V.

3. La pêche dans les eaux moyennement éloignées

Les fonds de pêche se trouvent dans la Mer du Nord et la Mer d'Islande, au Nord et à l'Ouest de cette dernière, ainsi qu'aux environs de la côte écossaise.

On y pêche surtout le poisson rond et, pour autant qu'il y soit présent, le hareng dans la Mer du Nord et la Mer d'Islande. Les pêcheurs participent également à la pêche au hareng dans la Manche et à proximité de la côte belge si ceci est rentable.

Les bâtiments jaugent de 115 à 132 T.B. et ont, à bord, des moteurs de 240 à 360 C.V.

4. La pêche en eaux lointaines

Il s'agit en l'occurrence de la pêche au large de la côte méridionale de l'Islande. Depuis que les grands chalutiers d'Europe occidentale prospectent des fonds de pêche de plus en plus éloignés, on ne peut plus s'en référer à l'Islande en parlant de « pêche lointaine » comme il était d'usage de le faire jadis.

On y pêche le poisson rond, surtout la morue, l'aiglefin et le colin. Au cours de la période considérée, la pêche à la langoustine dans les fonds islandais n'avait pas encore pris le développement qu'elle connaît actuellement.

Les bâtiments de cette classe n'ont plus pris part, ou sporadiquement, à la pêche au hareng.

Ils jaugent de 130 à 192 T.B. et sont équipés de moteurs de 300 à 500 C.V.

Ce rapport ne tient pas compte des résultats des grands chalutiers à vapeur et à moteur, car ces bâtiments sont trop peu nombreux.

Pour chacun de ces fonds de pêche et — lorsque le nombre de données le permettait —, dans les limites de ces domaines, pour chaque groupe de tonnages, on a calculé la probabilité d'une exploitation rentable dans les circonstances qui caractérisent la période précitée.

On s'est basé sur l'hypothèse que l'univers considéré est normalement distribué, c.-à-d. que les probabilités sont dispersées autour de la moyenne suivant une courbe de Gauss.

Le bien-fondé de cette hypothèse a été vérifié dans les divers domaines de pêche, au moyen d'histogrammes et de diagrammes des probabilités.

Pour les groupes de tonnages bruts compris dans les divers domaines, on s'est contenté d'un diagramme des probabilités.

Les données sont rassemblées à la fin de cette étude, à l'exception des diagrammes qui n'ont pu être repris faute de place.

Le test X^2 n'a pas été effectué car, en deux cas seulement sur 17, l'échantillon atteignait le nombre requis pour ce test.

Il ressort des tests en question que l'hypothèse est acceptable avec certitude pour les fonds de pêche au sujet desquels on disposait d'un grand nombre de données, en l'occurrence la pêche côtière et la pêche en eaux peu éloignées.

Pour les autres domaines de pêche et pour les groupes de tonnages bruts, l'applicabilité de l'hypothèse n'apparaît pas toujours aussi nettement, encore que l'aspect des histogrammes et des diagrammes vienne étayer la présomption qu'un nombre plus élevé de données confirmerait l'hypothèse initiale.

En attendant que l'étude des comptabilités à exécuter au cours des prochaines années vienne confirmer ou réfuter cette présomption, tous les calculs sont basés sur l'hypothèse précitée.

Les critères suivants de rentabilité ont été retenus :

- 1) la probabilité d'un solde brut positif à la fin de l'année ;
- 2) la probabilité d'un solde suffisant pour permettre l'amortissement régulier du capital investi, en 20 ans ;
- 3) la probabilité d'un solde suffisant pour payer les annuités d'un crédit à la construction couvrant 70 % des frais de construction nouvelle, à 3,5 % d'intérêt et remboursable en 15 ans ;
- 4) idem lorsque le crédit est remboursable en 10 ans.

RESULTATS

Les tableaux ci-dessous donnent respectivement pour chacun des fonds de pêche exploités et — pour les deux premiers — par groupes de tonnage brut, la valeur estimée de la construction neuve, le solde brut moyen calculé avec écart type, la probabilité calculée d'un solde brut positif et d'un solde suffisant pour l'amortissement régulier du capital investi et le remboursement du capital emprunté.

Les graphiques ci-dessous, représentant les probabilités par rapport à la grandeur du bâtiment, donnent une image plus claire de l'objectif.

Les tendances données sont l'expression de la comparaison des droites de régression, calculées selon la méthode des plus petits carrés.

Pêche côtière 1957 - 1958 - 1959

Classe	Val. estimée de la construc- tion neuve	Solde moyen	Ecart-type	Probabilité de solde (en %)	Probabilité d'amortisse- ment (en %)	Probabilité de remboursement	
						15 ans	10 ans
— 10 T.B.	500.000	15.847	21.210	77,3	33,4	24,6	10,8
10/15 T.B.	700.000	16.835	35.600	68,2	30,4	23,6	11,9
15/20 T.B.	900.000	18.826	43.580	66,6	26,7	20,6	9,5
20/25 T.B.	1.125.000	4.626	42.080	54,2	10,9	6,6	1,6
25/30 T.B.	1.375.000	6.416	49.620	55,2	10,4	6,1	1,4
Toutes	1.000.000	12.421	42.190	61,4	18,8	12,5	4,5

Pêche dans les eaux peu éloignées

30/40 T.B.	1.750.000	94.099	115.900	79,2	52,2	45,6	32,2
40/50 T.B.	2.250.000	90.444	116.500	78,2	42,6	34,4	19,8
50/60 T.B.	2.750.000	97.546	130.500	77,2	37,8	29,8	15,2
60/70 T.B.	3.250.000	25.547	135.700	57,4	16,0	10,2	3,4
70/80 T.B.	3.750.000	78.936	165.100	68,2	26,4	18,5	7,7
80/90 T.B.	4.250.000	12.772	164.100	53,2	11,1	6,7	1,8
90/100 T.B.	4.750.000	44.213	175.000	59,8	13,7	8,1	2,2
+ 100 T.B.	5.250.000	15.131	157.000	54,0	5,7	2,7	0,3
Toutes	3.300.000	63.235	148.406	66,6	24,6	17,7	7,4

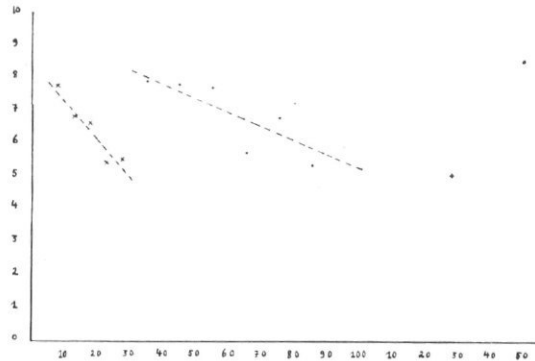
Pêche dans les eaux moyennement éloignées

Toutes	6.375.000	4.352	225.893	50,8	8,2	4,5	0,9
--------	-----------	-------	---------	------	-----	-----	-----

Pêche en eaux lointaines

Toutes	7.500.000	348.379	324.084	85,8	46,8	37,2	19,2
--------	-----------	---------	---------	------	------	------	------

Fig. 1. — Probabilité de solde brut

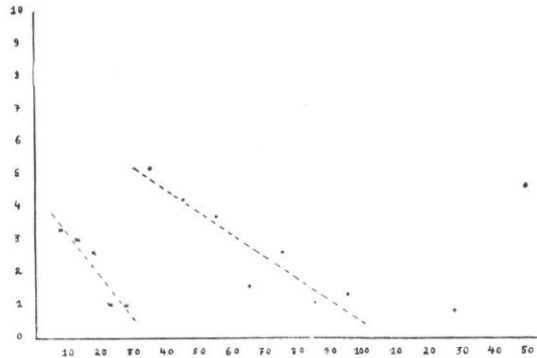


X : Pêche côtière . : Pêche dans les eaux peu éloignées
 + : Pêche dans les eaux moyennement éloignées o : Pêche en eaux lointaines
 y : Probabilité sur 100 x : Classes de T.B.

Pêche côtière : droite de régression : $y = -1,16 x + 84,30$

Pêche dans les eaux moyennement éloignées : droite de régression :
 $y = -0,42 x + 94,2$

Fig. 2. — Probabilité d'amortissement

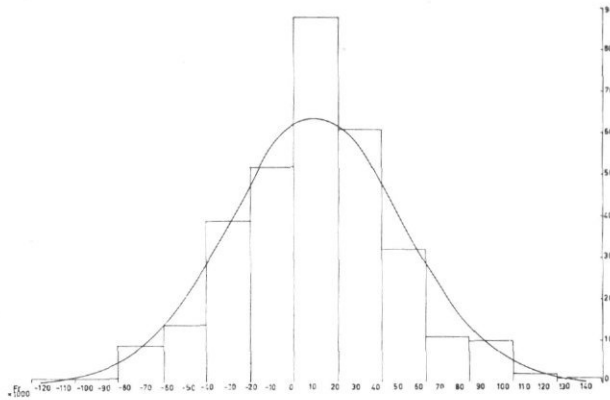


X : Pêche côtière . : Pêche dans les eaux peu éloignées
 + : Pêche dans les eaux moyennement éloignées o : Pêche en eaux lointaines
 y : Probabilité sur 100 x : Classes de T.B.

Pêche côtière : droite de régression : $y = -1,31 x + 45,28$

Pêche dans les eaux moyennement éloignées : droite de régression :
 $y = -0,68 x + 72,74$

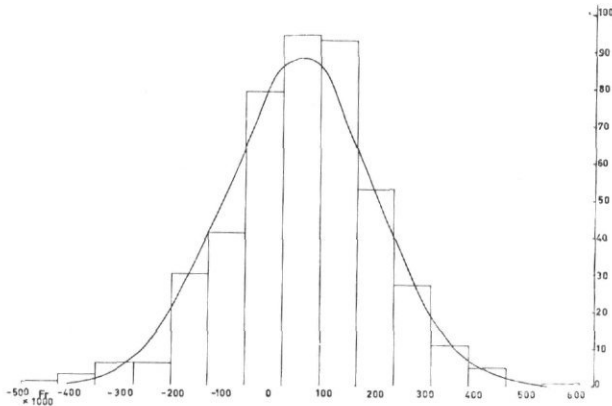
Fig. 5. — Pêche côtière - 1957, 1958, 1959 - 0 à 30 T.B.



Histogramme montrant la répartition des classes de soldes bruts :

Solde brut moyen	:	12.421
Ecart type	:	42.190
Nombre d'observations	:	324

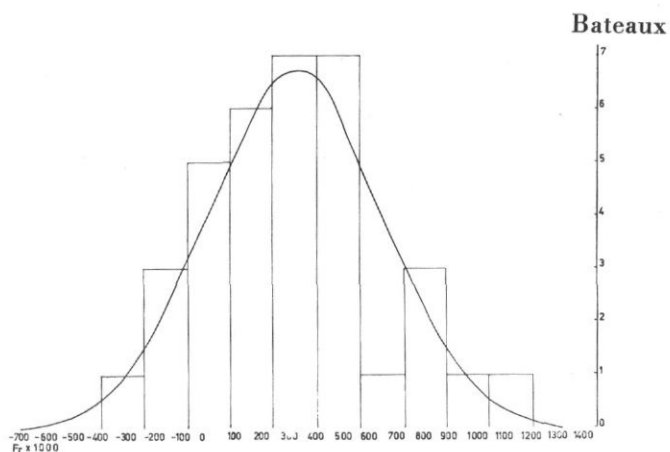
Fig. 6. — Pêche dans les eaux peu éloignées - 1957, 1958, 1959 - 30 à ± 100 T.B.



Histogramme montrant la répartition des classes de soldes bruts :

Solde brut moyen	:	63.235
Ecart-type	:	148.400
Nombre d'observations	:	448

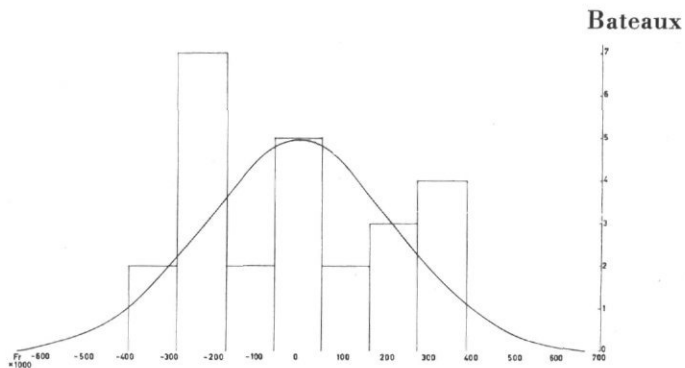
Fig. 7. — Pêche dans les eaux moyennement éloignées - 1957, 1958, 1959



Histogramme montrant la répartition des classes de soldes bruts :

Solde brut moyen	:	4.532
Ecart-type	:	225.893
Nombre d'observations	:	25

Fig. 8. — Pêche en eaux lointaines - 1957, 1958, 1959



Histogramme montrant la répartition des classes de soldes bruts :

Solde brut moyen	:	348.379
Ecart-type	:	324.084
Nombre d'observations	:	35

SYNTHESE ET COMMENTAIRE

1. La pêche côtière

Bien que la période considérée ait été très mauvaise pour la pêche côtière, les probabilités de solde brut ont été relativement élevées. Toutefois, le solde auquel se rapporte le calcul des probabilités est si faible qu'il ne peut être considéré que comme un petit casuel pour le patron-proprétaire.

En effet, dans de nombreux cas, ce solde ne suffit pas à l'amortissement du petit bâtiment et les probabilités d'un remboursement aisé et régulier des crédits à la construction nouvelle sont très réduites.

Ceci explique pourquoi la branche mineure de la pêche peut survivre et même avoir la vie très dure, mais aussi pourquoi il n'existe aucun zèle de renouvellement. La flotte vieillit et diminue lentement en nombre.

La baisse régulière de la rentabilité, des bâtiments les plus petits aux plus importants, est également remarquable. Ce fait est en contradiction absolue avec les conceptions générales régnant dans les milieux de la pêche, où chacun est convaincu que les petits bâtiments n'ont plus aucun avenir et sont appelés à disparaître, cependant que seuls les bâtiments les plus importants réussiront encore à se maintenir à flot.

L'explication de ce phénomène est simple : la capacité de prise ne s'accroît pas en proportion directe de l'importance du bâtiment. Par contre, les frais font preuve d'une plus forte tendance dans ce sens. Dès lors, la probabilité de solde en fin d'exercice est très élevée en ce qui concerne les petits bâtiments, cependant que, pour les bâtiments plus importants, elle est plutôt réduite. Toutefois, les revenus financiers des petits bâtiments sont relativement faibles, non seulement par suite des prises plus réduites, mais aussi à cause du nombre moins grand de jours de mer par an, étant donné que par mauvais temps les équipages des petits bâtiments seront plus enclins à rester à quai que ceux des grands.

Ceci vaut non seulement pour le propriétaire, mais aussi et surtout pour l'équipage, donc à fortiori pour le propriétaire naviguant.

Si la probabilité de solde est plus réduite pour les grands bâtiments, par contre la probabilité pour ceux-ci de comptabiliser en fin d'exercice un bénéfice important est plus élevée (comparez le rapport écart-type-solde moyen pour les grands et les petits bâtiments de pêche).

Le salaire du membre d'équipage et donc aussi du propriétaire naviguant est en général également plus élevé sur les bâtiments importants.

Des transformations hydrologiques, biologiques et techniques peuvent également modifier, rapidement et profondément, la situation de la pêche côtière.

Ainsi par exemple, on peut espérer l'apparition de bancs de crevettes plus nombreux et plus denses. Cela augmente non seulement la probabilité de solde, mais aussi et surtout l'importance de ce solde.

Les améliorations de la technique de pêche sont également de nature à modifier la situation. L'application du système de pêche à deux bômes a non seulement augmenté les revenus des pêcheurs, mais elle a également, d'une façon relative, amélioré la situation des navires plus importants. En effet, il semble que ce soient surtout les grands bâtiments, paraissant offrir une réserve de capacité et de stabilité plus élevée, du moins en ce qui concerne l'outillage habituellement utilisé, qui entrent en ligne de compte pour cette pêche.

De même une réapparition des concentrations d'esprôts le long de notre côte peut améliorer la situation de la pêche côtière en général et celle des bâtiments importants en particulier.

Il convient, d'autre part, de remarquer, au sujet du rendement relativement faible des grands bâtiments, que ce phénomène n'apparaît pas également dans tous les ports.

Il est remarquable, en effet, que sur la côte est (Zeebrugge), la situation est presque inversée et que les grands bâtiments y font preuve d'un rendement beaucoup plus élevé qu'à Ostende p.e. L'exploitation de ces bâtiments s'y effectue dès lors d'une manière beaucoup plus intensive.

Enfin, il convient encore de noter que la situation économique de la pêche côtière est, en fait, meilleure qu'elle semble l'être à la vue des chiffres donnés.

En effet, on sait que les petits bâtiments n'écoulent pas toujours la totalité de leurs prises à la minque. Les quantités de poissons, entre autres celles qui sont pêchées avec les crevettes, sont souvent trop faibles pour être apportées à la minque et sont dès lors vendues à l'amiable. Les pêcheurs ne peuvent pas toujours prendre note du produit de ces ventes. Aussi, beaucoup déclarent-ils une somme forfaitaire. Certains ne déclarent que le total dans les pièces officielles.

En fait, les totaux et donc aussi le bénéfice moyen et la probabilité de solde, doivent faire l'objet d'une estimation un peu supérieure aux données des tableaux et graphiques ci-dessus, surtout en ce qui concerne les bâtiments importants.

Conclusions :

Les chiffres et les considérations qui précèdent montrent que la pêche côtière est viable. Il y a du poisson, des crevettes et de l'esprot à pêcher le long de la côte. En général, la qualité est excellente. En outre, les deux premiers produits font l'objet d'une demande croissante sur le marché belge et ouest-européen. La demande est surtout élevée dans la région côtière même. La difficulté réside avant tout dans les fortes variations de la productivité des fonds de pêche. Pour cette raison, il est probable qu'on ne deviendra jamais riche en pratiquant la pêche côtière. Malgré tout, cette branche de la pêche offre, en général, des moyens d'existence relativement bons et le travail est plus paisible et moins dur que dans les autres branches.

La construction d'un type de bateau qui pourrait combiner le rapport favorable existant entre les frais d'investissement et d'exploitation, de

même que les capacités de pêche des petits bateaux, avec les possibilités de pêche intensive de plus grands bateaux, offrirait de grands avantages.

Dans ce cas, le renouvellement de la flotte se justifierait et deviendrait possible.

2. La pêche dans les eaux peu éloignées

Bien que la période considérée pour cette branche de l'exploitation n'était pas une période de haute conjoncture, l'exploitation de ces petits bateaux était quand même beaucoup meilleure que celle de la flotte côtière.

Ce qui est à nouveau frappant est la forte baisse de la rentabilité suivant la grandeur croissante du type de bateau.

Jusqu'à 60 tonnes, les chances d'un solde brut d'exploitation sont très bonnes, et les chances d'un solde suffisant pour amortir le capital investi ou écourter un prêt sont acceptables. Ces dernières chances surtout sont négligeables pour des bateaux de plus de 60 tonnes, bien qu'il existe encore des possibilités de clôturer l'exploitation d'une manière satisfaisante.

Nous obtenons ainsi une vue d'ensemble qui jusqu'à un certain point est encore comparable à celle de la pêche côtière, mais qui présente cependant une différence fondamentale du fait que le bénéfice moyen des petits bateaux est situé à un niveau relativement élevé.

Ces petits bateaux ne possèdent donc pas seulement des moyens d'existence certains, mais ils procurent à l'armateur et à l'équipage, même pendant les périodes creuses, des revenus convenables.

Le désavantage avec de plus grands bateaux ne se trouve pas seulement dans un rapport moins favorable entre la capacité de production et les frais courants, mais surtout dans l'investissement des importants capitaux nécessaires à la construction.

Cependant, même dans ces dernières catégories de bateaux, d'importants bénéfices sont possibles, ce qui prouve d'ailleurs l'écart-type.

Même dans les fonds de pêche peu éloignés, des modifications peuvent survenir, capables surtout d'influencer mutuellement le rapport de rentabilité entre les plus grands et les plus petits bateaux.

Ainsi, il est apparu que depuis 1960 les plus grands bateaux firent de meilleures affaires. Les petits également, mais l'amélioration était surtout sensible avec les bateaux de 200, 240 et 300 CV., et de plus de 60 tonnes.

Comme cause de ce phénomène, on cite l'instauration d'une réglementation des prix minima pour le poisson, l'exploitation plus intensive de fonds de pêche au sud et sud-est du « Dogger bank » et une pêche meilleure des soles dans la courbe allemande.

Si de plus fortes concentrations de hareng devaient se produire, cette amélioration serait sans doute encore plus importante.

Conclusions :

La pêche dans les eaux peu éloignées est certainement une branche assez attirante de l'exploitation.

La production est de très bonne qualité et est constituée en grande partie d'espèces appréciées pour lesquelles la demande est en hausse constante en Belgique et dans la C.E.E.

La production a lieu dans des conditions permettant la concurrence avec l'étranger surtout lorsqu'on emploie de petits bateaux de pêche.

A remarquer ici que dans le domaine qui nous intéresse, il existe encore, dans une certaine mesure, une différence entre les fonds de pêche exploités, suivant la grandeur du bateau : les fonds les plus proches (l'ouest et l'est) sont visités principalement par les plus petits bateaux, et les fonds plus éloignés (courbe allemande, « Kreeftenput », la Manche) par les plus grands.

On peut déduire de tout ce qui précède que l'exploitation de ces fonds de pêche par les plus petits bateaux présente une grande certitude de rentabilité, tandis qu'avec les plus grands bateaux le résultat est de caractère plus spéculatif. De plus gros bénéfices sont possibles, mais il arrive aussi qu'on ait des pertes plus sérieuses. En outre, il paraît que les plus grands bateaux se montrent plus sensibles à la conjoncture, du moins si l'on considère la situation économique générale de l'exploitation comme un phénomène de conjoncture, sans tenir compte de son origine.

Ceci explique pourquoi le nombre d'armateurs qui, par suite de la basse conjoncture dans l'exploitation, se sont trouvés dans une situation financière difficile, était sensiblement plus grand chez les propriétaires de plus grands bateaux que chez ceux en possédant de plus petits.

3. La pêche dans les eaux moyennement éloignées

C'est la branche de l'exploitation qui a donné le plus de difficultés pendant la période envisagée.

A part quelques exceptions favorables, les bateaux qui devaient pratiquer la pêche dans ces régions avaient un rendement insuffisant. Pour quelques uns même, ces trois années furent une période ininterrompue de pertes.

Les chances de solde d'exploitation et de solde suffisant pour couvrir les frais d'amortissement et les charges financières pendant une période comme celle qui est envisagée, paraissent minimes.

Etant donné leur nombre restreint, on n'a pas pu classer les bateaux par catégories de tonnage brut.

Comme ces bateaux ne sont pas tellement différents les uns des autres, ni par leur grandeur, ni par leur puissance, une telle classification n'offrirait d'ailleurs que peu d'importance. Les capacités du patron, de l'équipage et de l'armateur exercent certainement une plus grande influence.

La grande question reste évidemment de savoir quelles sont les possibilités d'avenir que cette pêche présente encore.

Deux facteurs peuvent améliorer la situation : premièrement la reprise

d'une pêche au hareng lucrative, et deuxièmement trouver les raisons qui font que le rendement de ces bateaux est tellement insuffisant pour la pêche aux poissons démersaux dans ces régions. Ce dernier point revient en fait à étudier plus complètement les fonds de pêche et à en trouver éventuellement de nouveaux et à meilleur rendement, et pas trop éloignés pour pouvoir être exploités par ces bateaux dans de bonnes conditions économiques.

C o n c l u s i o n s :

Si par un des deux facteurs cités ci-dessus ou par d'autres mesures, la situation n'est pas changée radicalement, de meilleures années ne sont pas exclues pour ces bateaux, mais les chances d'une exploitation rémunératrice à long terme paraissent minimes.

4. La pêche en eaux lointaines

Comme déjà dit plus haut, on tient compte seulement de l'exploitation des eaux lointaines ou fonds de pêche situés au sud de l'Islande, par les moins grands bateaux à moteur. Ces fonds sont, en effet, exploités par trois sortes de bateaux :

- 1) Les moins grands bateaux à moteur : ce sont, en général, des bateaux qui peuvent être comparés à ceux qui travaillent dans les autres fonds de pêche dont nous avons parlé plus haut. La plupart de ces bateaux jaugent entre 130 et 200 tonnes et ont un moteur de 300 à 500 CV. Quelques plus grands bateaux peuvent aussi être classés dans cette catégorie.
- 2) Les chalutiers à vapeur : leur nombre diminue de jour en jour. Ce sont d'assez grands bateaux (plus de 5.000 tonnes).
- 3) Les grands chalutiers à moteur.

Ils ont à peu près la même grandeur, mais sont équipés de moteur diesel au lieu de machines à vapeur.

Pour les raisons indiquées plus haut, nous ne traitons pas des deux dernières catégories.

L'exploitation des moins grands bateaux à moteur dans les eaux islandaises présente une situation très favorable. En fait, ce genre de bateaux formait pendant la période envisagée, la partie de la flotte de pêche qui avait le meilleur rendement.

Mais au regard du développement futur de la pêche, cette image de la situation nous paraît par trop optimiste.

En effet, comme on le sait, la situation a été modifiée profondément en septembre 1958, par la décision de l'Islande d'étendre considérablement les eaux territoriales sur lesquelles elle fait valoir des droits souverains.

Les vigoureuses protestations d'autres pays n'ont rien pu y changer, ce qui fait que, du point de vue économique, cette situation doit être considérée comme du « provisoire définitif ».

Ces mesures ont exercé une très grande influence sur la rentabilité des bateaux en question : le solde moyen qui, en 1957 et en 1958 dépassait 400.000 F est tombé en 1959 jusqu'à environ 100.000 F. Ce qui signifie que si, en 1957 et 1958, les chances d'avoir un solde suffisant pour procéder à des amortissements ou écourter les capitaux empruntés étaient relativement grandes, celles-ci étaient minimales en 1959.

Conclusions :

En fait, malgré un résultat chiffré très favorable, ce commentaire se termine donc sur une note plutôt pessimiste.

Entretemps, la situation s'est à nouveau un peu améliorée, du fait que premièrement les pêcheurs se sont adaptés aux nouvelles conditions dans lesquelles ils doivent exercer leur profession, et deuxièmement parce qu'une amélioration générale est survenue dans les pêcheries.

L'avenir de ces bateaux dépendra de l'évolution continue des circonstances.

Ici, il faut souligner deux points importants :

- 1) comment la politique internationale évoluera-t-elle dans le domaine des droits souverains sur les eaux territoriales ?
- 2) dans quelle direction se développera la technique de la pêche ?

En ce qui concerne cette dernière question, on peut signaler plus spécialement les efforts qui ont été faits ces dernières années en vue d'arriver à une nouvelle conception de la pêche lointaine et à une amélioration importante de la qualité du produit fourni, par l'emploi de chalutiers-fabriques ou bateaux-mère-fabriques accompagnés d'une flotille de bateaux de pêche.

Si un ou tous les facteurs évoluent dans un sens favorable à ces petits bateaux de haute mer, la situation peut redevenir très bonne.

Sinon, il y a beaucoup de chances qu'ils connaîtront les mêmes difficultés que celles avec lesquelles est confrontée la catégorie précédente.

CONCLUSION GENERALE

Les statistiques et études statistiques n'ont pas pour but de prévoir l'avenir.

Dans la pêche maritime, il faut toujours tenir compte de modifications subites ou radicales et parfois très imprévues.

Ici également est d'application la dicton d'Herakleitos : « Il n'est jamais possible de marcher deux fois dans la même rivière. »

Une situation qui serait tout à fait la même que celle de la période dont nous venons de parler, ne se produira plus.

Mais, il peut être très important pour les milieux professionnels intéressés de tenir compte des leçons du passé.

Deux leçons sont à retenir :

- 1) l'importance des fonds de pêche (notamment en rapport avec les espèces de poissons qui y vivent, les techniques de pêche et de conservation, la demande sur le marché ;
- 2) l'importance des capitaux investis.

En ce qui concerne les fonds de pêche, il est certain que les eaux peu éloignées présentent une grande sécurité d'avenir, à condition que des mesures de protection internationales empêchent l'épuisement et qu'il ne se produise pas une extension des zones de pêche réservées dans cette région.

Pour les eaux éloignées, on doit faire preuve de circonspection.

Les résultats de cette étude insistent assez sur l'importance du problème des investissements et surtout sur le danger de surcapitalisation.

En d'autres mots, le danger existe que des bateaux trop grands et trop chers soient employés à la pêche ne pouvant rapporter suffisamment en telle ou telle circonstance pour rendre productifs les capitaux investis.

Bien que lors d'une première lecture superficielle, les chiffres obtenus donnent l'impression que l'exploitation de la pêche a peu de chances d'être productive, une étude plus poussée nous permet de conclure que si le problème du choix des fonds de pêche à exploiter et de l'importance des capitaux investis est résolu d'une manière adéquate, les chances d'une exploitation rentable, dans les circonstances données, sont encore assez grandes. Si une exploitation individuelle donnée sera, dans ce cas, profitable, cela dépendra en grande partie de la connaissance professionnelle, aussi bien de l'armateur que du patron et de l'équipage du bateau.

En outre, il faut tenir compte du fait que, pour toute la flotte, à l'exception des bateaux qui pêchent dans les eaux lointaines, la situation pendant la période envisagée doit être considérée comme économiquement défavorable. Normalement, il faut donc s'attendre à ce qu'au cours d'un cycle d'exploitation complet, de meilleures années surviendront qui, à longue échéance, peuvent influencer favorablement les chances de l'exploitation.